DÉPARTEMENT

ALPES MARITIMES

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME

Syndicat Mixte "Ecole Départementale de Musique"

DÉLIBÉRATION

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Séance du 27 septembre 1991

concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Mr Hervé de FONTMICHEL, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de Mr Jean PASCAL

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1990 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Mr Hervé de FONTMICHEL, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 1990, les finances de l'Ecole Départ. de Musique en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget de 1990, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMÉROS	SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
		DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
85	Section de fonctionnement . . .	/		3 417 772,22	3 444 220,99		26 448,77
06	Section d'investissement . . .	/		29 171,10	100 000,00		70 828,90
	TOTAUX . . .	/	/	3 446 943,32	3 544 220,99		97 277,67

(1) Désignation de l'organisme.

T.S.V.P.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1990, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré à NICE, le 27 septembre 1991

Ont signé au registre des délibérations : MM. BARBIER, BELLEOUD, BOUIGUES, DE FONTMICHEL, DELORENZO, DUHALDE, FRANCO, GEINDRE, GRIFFA, GINESY, GOLETTO, GUIGONIS, LAUGIER, LELEUX, MARIA, MORANI, MARY, MURRIS, PASCAL, PAPI, PRICCO, SANTUCCI, THAON.
MMmes AUVARRO, BELLON, BOURRIER, PECQUEUR, SOMARIA.

Pour expédition conforme :

REÇU LE
14. OCT. 1991
A LA PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE
ALPES MARITIMES